



Service public

Fédération syndicale SUD

Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

tél. 021 / 351 22 50

e-mail info@sud-vd.ch

site www.sud-vd.ch

Lausanne, le 15 octobre 2026

Madame la Présidente
de la Délégation du Conseil d'Etat
aux Ressources humaines
Nuria Gorrite
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Libertés syndicales

Madame la Présidente de la Délégation du Conseil d'État aux Ressources humaines,

En date du 16 septembre dernier, M. L. Pession, Directeur général adjoint de la DGEP, a adressé aux directions des écoles professionnelles et des gymnases vaudois le mail que vous trouverez en annexe du présent courrier. Vous trouverez, toujours en annexe, le message par lequel nous y avons immédiatement répondu.

Les attaques portées par la DGEP et certaines directions du secteur contre les libertés syndicales sont d'une gravité extrême, de surcroît en appui d'une lecture tout à fait abusive du droit et en violation de tous les engagements internationaux en matière de protection des activités syndicales sur les lieux de travail.

Les syndicats communiquent avec leurs membres, et plus largement l'entier du personnel sur les lieux de travail, sur tous les sujets qu'ils jugent utiles. Il n'appartient en rien à l'État employeur ni à aucun des niveaux de la hiérarchie qui en dépend de décider du contenu des communications syndicales.

L'interdiction de la propagande à l'intention des élèves est certes réservée, mais elle n'était à aucun moment en jeu dans les situations invoquées par la DGEP.

Nous exigeons qu'à l'avenir les interventions du type de celle de la DGEP soient clairement proscrites et que vous donniez à l'ensemble des services de l'État les instructions nécessaires.

Veillez recevoir, Madame la Présidente de la Délégation du Conseil d'État aux Ressources humaines, nos meilleures salutations.

Pour le Secrétariat fédéral SUD

Gilles Pierrehumbert
Secrétaire fédéral SUD

Annexes ment.